

Politique de l'emploi: maintien en 2006 des lignes directrices 2005-2008 (décision 2005/600/CE)

2006/0010(CNS) - 04/04/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Magda **KÓSÁNE KOVÁCS** (PSE, HU) à une large majorité, le Parlement se rallie largement à la position de sa commission au fond et soutient le maintien des lignes directrices pour la croissance et l'emploi fixées par la Commission pour la période 2005-2008. Toutefois, le Parlement a adopté plusieurs amendements globalement semblables à ceux adoptés en commission au fond. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

- nécessité de faire progresser davantage la mobilité des travailleurs ;
- accent mis au niveau européen sur l'emploi des jeunes et des personnes âgées, la santé des travailleurs, la lutte contre les accidents du travail, l'intégration des groupes sociaux vulnérables, la lutte contre l'exclusion sociale, le bannissement du travail clandestin, l'amélioration de la qualité et de la stabilité des emplois ainsi que l'égalité des chances pour les hommes et les femmes : dans ce contexte, le Parlement demande la fixation d'indicateurs évaluatifs visant à mesurer les progrès réalisés dans chacun de ces objectifs ;
- meilleure mise en œuvre de la législation portant sur la lutte antidiscrimination et la santé et la sécurité des travailleurs.

Par ailleurs, le Parlement a confirmé par 331 voix pour, 259 contre et 15 abstentions qu'il souhaitait qu'on mette l'accent sur les objectifs de plein emploi et de renforcement de la compétitivité tels que mis en évidence par le Conseil de printemps de 2005. Dans ce contexte, il demande que des priorités claires et mesurables soient définies en vue de retenir plus de personnes sur le marché du travail, que l'on modernise les systèmes de protection sociale, que l'on allège les charges administratives pour les PME, que l'on améliore l'adaptabilité des travailleurs et que l'on renforce la flexibilité du travail tout en investissant dans le capital humain de l'Union par la formation.

C'est aussi dans ce contexte que les États membres sont invités à exposer leurs objectifs en matière de dépenses aux chapitres de la recherche, de l'innovation et du développement, ainsi que les mesures qu'ils envisagent d'adopter en matière d'investissements en faveur des PME, de micro-prêts à des entreprises dirigées par des femmes ou à des entreprises familiales recourant à des technologies innovantes.

Le Parlement demande que des moyens financiers soient prévus pour assurer une mise en œuvre effective de ces lignes directrices, notamment dans le cadre des perspectives financières 2007-2013. Enfin, il souhaite être mieux associé à la mise en œuvre et au suivi des lignes directrices dans les États membres.